

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre la relocalisation d'un terrain de sport extérieur, incluant notamment la construction d'un bâtiment de services et de ses aménagements sur le lot 6 603 184 du cadastre du Québec.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 4 décembre 2023**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées au croquis ci-joint.
5. Le projet de résolution faisant l'objet du présent avis et le croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 22<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2023**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

**Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

Relocalisation d'une activité - DEK hockey  
Lot projeté 6 603 184

**Zone concernée:**

I-1453

**Zones contiguës:**

P-1429, P-1431, I-1449,  
I-1451 et I-1454

**Légende**

- Limite cadastrale
- Limite de zonage
- Portion visée
- Zonage concernée
- Zone contiguë

**Type de Zonage**

- A: Agricole
- AN: Aire naturelle
- C: Commercial
- F: Forestier
- H: Habitation
- I: Industriel
- P: Communautaire et utilité publique
- R: Récréatif

